

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 18 septembre 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Daniel Talbot, Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2017-09-243 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 18 h30 à laquelle les élus ont dûment été convoqués dans les délais légaux.

Adoptée.

#### **2017-09-244 Adoption de l'ordre du jour du 11 septembre 2017**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour  
Subvention du député  
Travaux de voirie locale  
Garage municipal  
Déneigement de la cour de l'édifice municipal  
Informations tribulaire du Ruisseau Jackman  
Questions des personnes présentes  
Levée de l'assemblée

Adoptée.

#### **DOSSIERS VOIRIE**

#### **2017-09-245 Appel d'offre par invitation : Gravier 0-1/2 pouces**

Attendu l'octroi d'une subvention du député Ghislain Bolduc, pour des travaux de voirie;  
Attendu que l'inspecteur en voirie recommande aux élus d'utiliser cette aide financière pour procéder principalement à du rechargement de gravier;  
Attendu que les élus souhaitent utiliser du gravier 0- 1/2 pouces pour procéder à ces travaux;  
Attendu qu'il y a lieu d'obtenir des prix de gravier à la tonne métrique livrée;  
En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offre par invitation auprès de deux soumissionnaires préalablement autorisés par le conseil pour obtenir un prix de matériau granulaire 0-1/2 pouces, à la tonne métrique. Le prix devra comprendre la fourniture et la livraison sur l'ensemble des chemins du territoire de Ste-Praxède et devra être valide du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mai 2018.

Adoptée.

**2017-09-246 Travaux de voirie : Subvention député**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que les travaux de voirie suivants soient réalisés suivant la subvention de 15 000 \$ obtenue par l'entremise du député, M. Ghislain Bolduc, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :

Reprofilage de fossés : Rang 12, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang, Rang B & C, et sur le Rang A;

Remplacement d'un ponceau de traverse, situé entre les propriétés portant les numéros civiques 8141 et 8181, dans le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang;

Rechargement de gravier 0-1/2 nivelé:           Rang 12 (3 voyages)  
  9 & 10 (15 voyages)  
  B & C (15 voyages)

L'inspecteur en voirie, Richard Bellavance, est autorisé à mandater l'entrepreneur Gilles Bourgault pour les travaux de ponceaux et de reprofilage de fossés aux endroits ciblés.

Pour l'achat du gravier prévu, il est convenu d'attendre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire, lequel sera connu le 2 octobre prochain. M. Bellavance sera alors autorisé à louer une niveleuse si requis.

Un budget d'environ 17 000 \$ est alloué pour la réalisation des travaux.

Adoptée.

**2017-09-247 Travaux de voirie : Budget local**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que les travaux de voirie suivants soient réalisés, à même le budget de voirie local.

Reprofilage : Rang 11, Chemin Marjobert et Chemin du Hameau

Empierrement : Rang 11 avec pierres de 4 à 5 pouces

Rechargement de gravier nivelé :  
Chemin Marjobert ( 3 voyages)  
Chemin du. Cimetière (2 voyages)  
Chemin Hameau (10 voyages)  
Lac des Ours (4 voyages)  
Chemin Létourneau section public (5 voyages)

L'inspecteur en voirie, Richard Bellavance, est autorisé à mandater l'entrepreneur Gilles Bourgault pour les travaux d'empierrement et de reprofilage de fossés aux endroits ciblés.

Pour l'achat du gravier prévu, il est convenu d'attendre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire, lequel sera connu le 2 octobre prochain. M. Bellavance sera alors autorisé à louer une niveleuse si requis.

Un budget d'environ 11 500\$ est alloué pour la réalisation des travaux.

Adoptée

**2017-09-248 Garage municipal : Paiement final**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser le maire à procéder au paiement final des travaux de construction du garage municipal à l'entrepreneur Construction Aylmer pour les travaux de construction du garage.

Les travaux ont été inspectés par l'architecte André Gagné et tous les correctifs du rapport de l'architecte ont été réalisés, sauf le remblai à 12 pouces du sol du pourtour du bâtiment qui sera aménagé en même temps que les travaux d'amélioration de la cour de l'édifice, ces travaux ayant été autorisés par la résolution 2017-09-235.

En conséquence, dès que le remblai sera aménagé tel que convenu au devis et que le rapport final des coûts incluant les crédits ou surplus sera déposé au bureau municipal, le maire et la directrice générale sont mandatés à émettre le chèque à l'ordre de Construction Aylmer Inc.

Les coûts totaux de la construction de ce garage sont inclus et admissibles dans le programme de subvention TECQ.

Adoptée.

**Informations : Travaux de cours d'eau : tributaire Ruisseau Jackman**

La directrice générale avise les élus que M. Rémy Fluet, technicien en environnement pour la MRC, nous informe des nouvelles exigences requises pour mener à terme la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, dans le dossier du cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman. M. Fluet s'est rendu sur place pour effectuer une caractérisation du site le 11 septembre dernier. Il nous assure d'un suivi dans ce dossier.

**2017-09-249 Déneigement de la cour de l'édifice municipal**

Attendu que la directrice générale a demandé un estimé à Construction Pierre Beaulieu Inc., pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal, tel que prévu par la résolution adoptée le 11 septembre 2017 et portant le numéro 2017-09-238;

Attendu qu'une demande écrite a été adressée à Construction Pierre Beaulieu dans laquelle les conditions habituelles ont été énumérées;

Attendu que M. Pierre Beaulieu, représentant de Construction Pierre Beaulieu Inc. a déposé sa soumission pour le déneigement de la cour municipale, laquelle s'élève à 3 800 \$ plus taxes pour la saison hivernale 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de service de Construction Pierre Beaulieu Inc. pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal, selon un montant de 3 800\$ plus taxes, payable en six versements.

Le maire et la directrice générale sont mandatés à signer un contrat pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède avec Construction Pierre Beaulieu.

En plus des clauses incluses au devis, il est convenu de s'assurer que le déneigement de l'accès à la borne incendie soit déneigé en tout temps.

Adoptée.

### **Questions des personnes présentes**

#### **2017-09-250                      Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 19 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*